

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-041

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'ORGANISATION D'UN VIDE-GRENIER LE DIMANCHE 2 OCTOBRE 2022**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de contrat relatif à la convention d'exploitation du domaine public pour l'organisation d'un vide-grenier par la Société PENICHOST ORGANISATION, 10 rue de l'avenir à JUVISY-SUR-ORGE, 91260.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'ABLON-SUR-SEINE et la Société « PENICHOST ORGANISATION », représentée par Monsieur Pascal PENICHOST en sa qualité de Président.

DÉCIDE

La signature d'une convention d'exploitation du domaine public à titre gracieux pour l'organisation d'un vide-grenier par la Société PENICHOST ORGANISATION.

Cette convention prendra effet à compter du samedi 1^{er} octobre 2022 à 15h au dimanche 2 octobre 2022 à 20h pour une durée d'une journée.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 14 septembre 2022

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

